

|              |        |    |
|--------------|--------|----|
| 6.00 crédits | 30.0 h | Q1 |
|--------------|--------|----|

|   |   |
|---|---|
| Enseignants                                 | le Hardy de Beaulieu Jean ;   |
| Langue d'enseignement                       | Français  |
| Lieu du cours                               | Mons  |
| Préalables                                  | /   |
| Thèmes abordés                              | <p>Le cours est divisé en trois parties :</p> <p><b>Première partie - Introduction au Droit public</b><br/>Y seront examinés : Le contexte spatial de l'activité juridique; les domaines du Droit objectif ; les sources du droit objectif ; le contexte temporel de l'activité juridique</p> <p><b>Deuxième partie - Droit constitutionnel général</b><br/>Y seront examinés : La notion de Constitution ; les caractères de la Constitution ; le contenu de la Constitution ; la Constitution et les origines de l'État ; les formes de l'Etat; l'organisation des pouvoirs</p> <p><b>Troisième partie - Droit constitutionnel belge</b></p> <p><i>I. Le contexte institutionnel</i><br/>Y seront examinés : Les caractéristiques de la Constitution belge ; la Constitution dans le temps : Évolution et Révision</p> <p><i>II. Les éléments fondateurs de l'Etat</i><br/>Y seront examinés : Le territoire ; la population et la protection de ses libertés ; les principes fondateurs du système institutionnel belge</p> <p><i>III. Les institutions, les compétences et les conflits</i><br/>Y seront examinés : Le niveau fédéral ; le niveau des entités fédérées ; Les compétences ; les conflits ; le fédéralisme coopératif</p> |
| Acquis d'apprentissage                      | <p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>À l'issue du cours, l'étudiant devra:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être en mesure de percevoir la diversité des principaux systèmes juridiques nationaux existant dans le monde</li> <li>1 - maîtriser :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o les fondements du Droit constitutionnel général</li> <li>o le système institutionnel (y compris judiciaire) et la dynamique des compétences belges</li> <li>o les caractéristiques des sources du Droit public belge</li> </ul> </li> </ul>  |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | Examen oral   |
| Méthodes d'enseignement                     | Cours magistral   |
| Bibliographie                               | BOCKEN H., DE BONDT W. (2001), Introduction to Belgian Law, Kluwer/Bruylant.<br>Lejeune Y. (2014), Droit constitutionnel belge : fondements et institutions, Larcier, Bruxelles   |
| Faculté ou entité en charge:                | PSAD  |